

# Réforme de la formation professionnelle



**Un nouveau système gagnant pour tous**

# Edito

## UNE RÉFORME STRUCTURELLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SERVICE DES USAGERS

**L**'ANI du 14 décembre 2013 transposé dans la loi du 5 mars 2014 est une révolution. Le système de formation professionnelle est totalement refondé pour être, enfin, mis au service de ceux qui en ont besoin : entreprises bien sûr, mais aussi salariés et demandeurs d'emploi.

**La réforme libère entièrement la formation dans l'entreprise** pour en faire un levier de compétitivité, un outil au service du business. Elle crée un nouveau droit pour les salariés, le compte personnel de formation, qui permettra à chacun de devenir acteur de son parcours et de sa promotion professionnels et encouragera la mobilité. Pour mettre un terme au gâchis de la formation des chômeurs, elle oriente les formations qui leur sont proposées sur les besoins en compétences des entreprises.

**Liberté, responsabilité, compétitivité** : tels sont les maîtres mots de cette réforme structurelle destinée à modifier en profondeur le paysage et les pratiques de la formation professionnelle de notre pays. Les partenaires sociaux et le parlement ont reconstruit les bases d'un nouveau système ancré dans la réalité du marché du travail d'aujourd'hui : aux entreprises, aux salariés et aux pouvoirs publics de le faire vivre !

**Florence Poivey,**

*présidente de la commission Education,  
formation et insertion du MEDEF*

1.

## Compétitivité des entreprises

2.

## Sécurisation des salariés

3.

## Employabilité des chômeurs

### 1. Compétitivité des entreprises

◆ LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES PAR LA RÉFORME, C'EST :

**la liberté :**

- **liberté de former** grâce à la suppression de toutes les règles administratives et fiscales
- **liberté d'investir** dans la formation grâce à la suppression de l'obligation fiscale
- **liberté d'innover** grâce à la suppression de l'imputabilité des dépenses de formation



**la simplification :**

- **simplification administrative** : un seul collecteur, un seul bordereau, une seule contribution pour l'entreprise
- **simplification des règles de gestion de la formation** : externalisation du suivi et du paiement du compte personnel de formation, unification des consultations des instances de représentation du personnel

◆ LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES RECHERCHÉES PAR L'ENTREPRISE :

- **développement des compétences des salariés** grâce à la création du compte personnel de formation fléché sur les besoins des entreprises
- **développement des compétences des demandeurs d'emploi** grâce à l'orientation des fonds de la formation sur les emplois non pourvus et les besoins en emploi des entreprises

## 2. Sécurisation des salariés

### ◆ LA SÉCURISATION DES SALARIÉS PAR LA RÉFORME, C'EST :

**un nouveau droit personnel à la formation, le compte personnel de formation (CPF) :**

- **le CPF est attaché à la personne et non au statut** : c'est le même compte tout au long de la vie, qui est crédité à chaque mois travaillé, quelle que soit la nature du contrat du travail
- **le CPF permet d'accéder à la formation sans l'accord de l'employeur**, dans tous les cas hors temps de travail, et pendant le temps de travail si un accord d'entreprise le prévoit
- **le CPF est fléché sur les besoins en compétences des entreprises** pour garantir l'utilité professionnelle de la formation suivie

- **le CPF est crédité au rythme de deux heures de formation pour un mois travaillé, dans la limite de 150 heures**. Mais il peut être abondé au-delà par le salarié lui-même, par l'employeur, par la branche ou par tout organisme ou acteur publics



### ◆ UN ENTRETIEN PROFESSIONNEL AU MOINS UNE FOIS TOUS LES DEUX ANS DANS TOUTES LES ENTREPRISES :

- **un entretien professionnel qui permet de faire le point sur l'évolution des compétences** et l'avenir professionnel du salarié
- **un entretien professionnel** qui se traduit au moins une fois tous les six ans **par un accès automatique à la formation**

## 3.

## Employabilité des demandeurs d'emploi

### ◆ L'EMPLOYABILITÉ DES DEMANDEURS PAR LA RÉFORME, C'EST :

#### Un accès plus rapide à la formation :

- **un accès plus rapide à la formation grâce au compte personnel de formation**, qui peut être activé sans l'accord du conseiller Pôle emploi ;
- **un accès plus rapide à la formation grâce aux listes de formation éligibles**, qui permettent d'identifier immédiatement les formations accessibles ;

#### Des formations fléchées sur les emplois disponibles :

- **des formations fléchées sur les emplois disponibles par chaque branche professionnelle et chaque région** en fonction du besoin en compétences des entreprises ;
- **des formations fléchées sur les emplois disponibles grâce à la co-décision des partenaires sociaux** sur les programmes régionaux de formation des demandeurs d'emploi

## LE MEDEF S'ENGAGE

La réforme de la formation professionnelle, c'est un pari triplement gagnant :

- ◆ plus de compétitivité pour les entreprises,
- ◆ plus de droits pour les salariés,
- ◆ plus d'emploi pour les demandeurs d'emploi !

*A chacun de la faire vivre dans son entreprise !*



1 MILLION  
D'EMPLOIS

Plus d'informations sur la réforme de la formation ? Retrouvez chaque article de loi et chaque dispositif expliqués en détail sur le site du MEDEF : [www.medef.fr](http://www.medef.fr)